Rapport du jury des concours de recrutement des techniciens sanitaires organisés au titre de l'année 2012

Après avoir été organisé au niveau national, le recrutement par concours des techniciens sanitaires a été déconcentré depuis quelques années au niveau régional. Compte tenu des difficultés d'organisation de ces concours au niveau local, de la forte dispersion des postes offerts par région (1 ou 2 postes offerts en général) et dans un souci d'efficience, les 19 concours ouverts au titre de 2012 ont été mutualisés et organisés en commun au niveau national.

Le présent rapport a pour objet d'établir le bilan de réalisation de ces recrutements et de formuler un certain nombre de recommandations.

Les candidats pouvaient s'inscrire pour une seule région. L'inscription aux concours externes de candidats assurant des emplois contractuels au sein d'agences régionales de santé et d'un technicien sanitaire voulant obtenir un poste dans une autre région sont à noter.

Épreuves écrites

Les épreuves écrites ont eu lieu le 24 septembre 2012.

Les épreuves écrites se sont déroulées dans de bonnes conditions aussi bien en métropole qu 'en outre-mer, nonobstant quelques difficultés au centre de la Réunion compte tenu du nombre important de candidats convoqués et de la configuration de la salle d'examen. Si de nombreux candidats se sont présentés au concours dans les DOM TOM, le nombre de candidats dans certaines régions de métropole aussi bien en interne qu'en externe était faible voire très faible (1 seul candidat en externe pour la région Auvergne). Ce manque de candidats semble pouvoir être attribué à l'absence de centre d'examen en province (un seul centre d'examen à Paris) et à un manque d'information et de publicité auprès de candidats externes potentiels (Université, IUT,...).

Pour la réalisation de ces épreuves, le jury a conçu 3 sujets :

- un sujet pour l'épreuve commune des concours externes (rédaction d'une note à partir d'un dossier documentaire sur les risques sanitaires liés aux niveaux sonores dans un festival de musique et mesures de prévention envisageables) .
- un sujet pour l'épreuve commune des concours internes de la métropole étude d'un cas pratique – *rapport sur les baignades artificielles* - prenant appui sur un dossier documentaire (8 documents, 28 pages), suivie d'un QCM de 10 questions à caractère scientifique);
- un sujet pour l'épreuve commune des concours internes des territoires ultramarins(étude d'un cas pratique - *élaboration d'un rapport d'enquête environnementale à la suite d'un cas de légionellose* - prenant appui sur un dossier documentaire (11 documents , 26 pages), suivie d'un QCM de 10 questions à caractère scientifique).

Les sujets proposés aussi bien en interne qu'en externe étaient relativement classiques (risques auditifs, risques légionelles, risques baignades) et sans difficultés majeures (documents à synthétiser simples et en nombre limité, peu de textes réglementaires). Seul le concours interne métropole relatif aux baignades artificielles abordait un domaine encore peu connu au quotidien dans les ARS.

Les questions des QCM pour les concours internes avec plusieurs réponses possibles étaient

de difficulté croissante et permettaient d'apprécier les connaissances de base et la réflexion des candidats.

Les corrections des différentes épreuves écrites montrent une grande disparité des copies aussi bien sur le fond que la forme.

Il est toujours à rappeler les quelques règles de base pour une bonne note de synthèse :

- bonne lecture et compréhension du sujet,
- exploitation de tous les documents fournis,
- qualité de l'introduction et de la conclusion,
- cohérence et logique des exposés.

Par ailleurs une bonne tenue d'une copie quant à sa présentation claire et aérée et son orthographe facilitent son accès au contenu.

De façon générale, les notes des candidats du concours externes sont satisfaisantes et correspondent souvent à des candidats d'un niveau général élevé (de Bac+3 à Bac +5). Les meilleurs candidats ont été retenus pour l'admissibilité, sans pour cela que les autres candidats n'aient démérité. Leurs notes à l'écrit sont d'ailleurs souvent supérieures à 10.

Le niveau du concours interne est plus faible, la méthodologie de la note de synthèse est moins maîtrisée, il en est souvent de même pour la présentation et l'orthographe.

Les réponses aux questionnaires QCM s'étagent entre 1 et 10 de façon gaussienne. Les meilleures réponses aux QCM correspondent le plus souvent aux meilleures notes de la note de synthèse.

Le dispositif retenu pour ces concours a conduit le jury à fixer notamment pour les concours externes des niveaux d'admissibilité assez différents selon les régions: niveau élevé voire très élevé pour les régions Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Réunion, niveau habituellement rencontré dans les concours pour les régions Lorraine, Champagne Ardennes.

Épreuves orales

Les épreuves orales se sont déroulées du 3 décembre au 7 décembre 2012 inclus : 61 candidats ont été auditionnés lors des 5 jours.

La première partie des épreuves orales pour les candidats de métropole a été organisée à la Maison des examens à Arcueil. Les conditions matérielles pour ces épreuves orales, à l'exception de la restauration sur site, étaient satisfaisantes mais relativement sommaires.

La deuxième partie des épreuves orales s'est déroulée au Ministère de la santé (site de Montparnasse) par visioconférence avec les sites de la Réunion, de la Martinique et de la Guadeloupe. Cette première expérience d'audition des candidats en visioconférence est satisfaisante. Le dispositif technique et l'organisation mise en place en fonction des différents décalages horaires ont parfaitement fonctionné. Aucune attente et aucune coupure de réseau préjudiciable au déroulé des épreuves. Il est à noter cependant une qualité d'image à améliorer pour le site de la Guadeloupe.

Le jury note que l'ensemble des candidats a été auditionné dans de bonnes et identiques conditions. Il mentionne toutefois que ce dispositif technique accentue la vision de la gestuelle et

met un peu plus de distance entre le jury et le candidat. L'équité de traitement vis-à-vis des candidats est toutefois à tout moment préservée. Ce dispositif de visioconférence pour de tels concours est à conforter. Il présente pour l'administration et les candidats un intérêt certain.

L'oral du concours externe est l'occasion d'un entretien libre sur les thèmes généraux de santé environnementale. Pour l'ensemble des candidats un panorama des thématiques a été effectué Un socle de connaissances indispensables en santé environnement est bien sûr requis. Mais, en abordant plusieurs thèmes, plus que les connaissances exhaustives des sujets, ce sont les qualités de réflexion et de raisonnement des candidats qui sont appréciées : cohérence, logique, réactivité, curiosité, intérêt pour la santé environnementale...

De façon générale, le jury constate un bon niveau des candidats lors de ces épreuves orales (bonne présentation des candidats, connaissances satisfaisantes, bon niveau de réflexion sur les sujets abordés, motivations des candidats,...).

A l'image des résultats de l'écrit, une hétérogénéité entre les régions est constatée ; dans certaines régions des candidats du niveau ingénieur d'études plus que du niveau technicien sanitaire, dans d'autres régions des candidats de bonne qualité du niveau requis pour un poste de niveau technicien.

Il est à noter lors de l'oral, quelques échecs liés à un manque de connaissances majeur dans le domaine santé environnemental ou parfois à une mauvaise valorisation des connaissances acquises.

Pour le concours interne, l'entretien sur les thématiques de la santé et de l'environnement est précédé par une présentation du candidat d'une durée de 10 minutes. Une connaissance générale de l'ensemble des sujets est appréciée par le jury ainsi qu'une présentation argumentée, valorisée et minutée.

Il est évident qu'un candidat qui, lors de son parcours professionnel, a abordé plusieurs thématiques, a étudié, en formation interne, les bases générales sur les autres domaines et a préparé sa présentation orale de 10 minutes, augmente ses chances de réussite.

Le jury se félicite que cette préparation au concours interne ait été mise en place dans certaines régions, il encourage d'autres régions à la mettre en place.

Conclusion et propositions

En conclusion, le jury se réjouit du bon déroulement du concours et du bon niveau général du concours de technicien sanitaire. L'ensemble des postes a été pourvu même dans les régions traditionnellement déficitaires. Au vu du niveau des candidats, des listes complémentaires ont été instituées dans de nombreuses régions.

Le dispositif mis en place pour les DOM aussi bien en interne qu'en externe apparaît adapté au contexte ultramarin.

Le dispositif prévu pour le concours interne métropole a aussi donné satisfaction. Il permet de promouvoir dans la région donc en règle générale sans mutation, des agents méritant qui souhaitent évoluer dans leur travail. Il permet parfois le passage de la filière administrative à la filière technique pour des agents qui exercent déjà le métier de technicien sanitaire dans les services.

Pour le concours interne métropole, le jury constate des disparités importantes de niveau de recrutement entre des régions demandées avec des candidats d'excellente qualité en forte concurrence (Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées,...) et des régions parfois proches avec peu de candidats (Auvergne, Lorraine,...).

Le jury formule pour l'avenir les propositions suivantes :

- Mise en place d'une publicité et information systématique en particulier au sein des formations universitaires (Licences, BTS, IUT,...) sur les dates et déroulé des épreuves de concours de technicien sanitaire;
- Maintien du dispositif pour les concours interne Métropole et DOM ;
- Maintien du dispositif pour le concours externe pour les DOM ;
- Revoir le dispositif pour le concours externe en métropole pour une meilleure égalité d'accès avec notamment possibilité du candidat de s'inscrire pour plusieurs concours régionaux
  - soit mise en place d'un seul classement au niveau national avec choix du poste par région et en fonction du rang de classement
  - soit regroupement des concours par inter régions (4 ou 5) Exemple : Grand Ouest, Centre Ile de France, Nord Est, Sud Est, Sud Ouest,
- Mise en place de plusieurs centres d'examen en métropole;
- Confortation des entretiens par visioconférence pour les DOM dans la mesure où le nombre de postes au concours est réduit ;
- Modification des modalités de l'épreuve orale interne pour prendre en compte les motivations, les connaissances des structures et le savoir-être du candidat;
- Modification des modalités de l'épreuve orale externe pour prendre en compte une présentation par le candidat de son parcours et de ses motivations 3 ou 4 minutes par exemple.

Le président

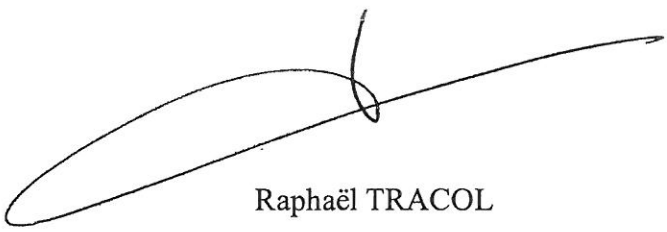

Raphaël TRACOL

ANNEXE – DONNEES CHIFFREES

Concours TS 2012 Statistiques	concours externes					concours internes				
	Inscrits	présents	Admissibles	Admis	LC	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	LC
Auvergne	9	1	1	1						
Champagne-Ardenne	9	5	4	1	1	5	5	3	1	2
Lorraine	10	5	4	2		8	3	3	1	1
Midi-Pyrénées	29	10	4	1	2	15	9	3	1	1
Basse-Normandie	17	6	4	1	1					
Haute-Normandie	8	5	3	1						
Picardie	27	10	5	1	2					
PACA	22	2	2	1	1					
Rhône-Alpes	24	10	5	1	4					
Martinique	51	28	4	1	1	34	22	4	1	2
Réunion	112	63	4	1	2	76	60	4	1	2
Mayotte	7	4	2	1		29	21	2	1	
Totaux	325	149	42	13	14	167	120	19	6	8